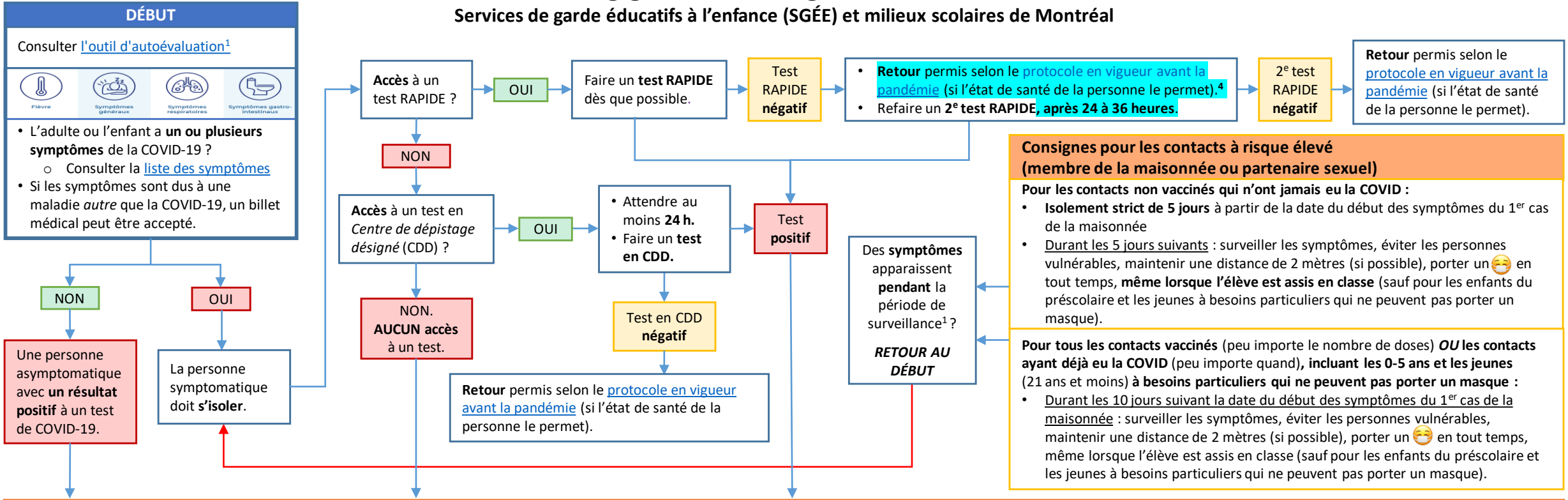


# Logigramme consignes COVID-19

Services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE) et milieux scolaires de Montréal



## Les consignes pour la personne atteinte de la COVID-19 s'appliquent, selon la vaccination antérieure

### Personnes NON vaccinées (aucune dose) :

- Isolement strict d'au moins 5 jours à partir de la date de début des symptômes.<sup>2-3</sup>
- Résultat négatif au test RAPIDE requis au jour 5 ou après (si accès au test)<sup>3</sup>
- La personne peut ensuite mettre fin à sa période d'isolement si elle respecte les conditions de levée d'isolement.

### Conditions de levée de l'isolement après 5 jours :

- Diminution des symptômes ET absence de fièvre depuis 24 h (sans médication)
- Durant les 5 jours suivants : éviter les personnes vulnérables, maintenir une distance de 2 mètres (si possible), porter un 😷 en tout temps, même lorsqu'assis en classe (sauf pour les enfants du préscolaire et les jeunes à besoins particuliers qui ne peuvent pas porter un masque) et éviter les événements sociaux.

### Personnes vaccinées (peu importe le nombre de doses) :

- Isolement de 5 jours à partir de la date de début des symptômes<sup>2</sup>
- La personne peut ensuite mettre fin à sa période d'isolement si elle respecte les conditions de levée d'isolement.

<sup>1</sup> Les personnes qui ont eu la COVID-19 (test rapide OU test de laboratoire positif OU des symptômes de la COVID-19 dans les 14 jours suivant un contact à risque élevé avec un cas confirmé) dans les 2 derniers mois à partir de la date du début de leurs symptômes ou de leur test positif (si absence de symptômes) sont considérées protégées et n'ont pas à passer de test ni à s'isoler (l'isolement est cependant requis en présence de fièvre). Les personnes protégées qui présentent des symptômes doivent toutefois limiter les contacts, porter un 😷 dans les interactions sociales et éviter de visiter des personnes vulnérables pour 10 jours. Malgré le fait qu'il n'est pas recommandé de le faire, si la personne considérée protégée refait un test rapide à l'intérieur de 2 mois suite à son épisode et qu'il est positif à nouveau, elle doit s'isoler et suivre les recommandations d'un cas.

<sup>2</sup> La date de début des symptômes (DDS) correspond au jour 0 (ex.: si la DDS est le 1<sup>er</sup> août, l'isolement de 5 jours sera du 1<sup>er</sup> au 6 août, inclusivement).

<sup>3</sup> La période d'isolement est pour un maximum de 10 jours. Si la personne obtient un résultat positif au test rapide fait le jour 5 ou après, elle doit attendre 24 h avant de passer un autre test rapide. Si la personne n'a pas accès à un test rapide OU si le jeune ayant des besoins particuliers est incapable de se soumettre à un test rapide, l'isolement sera de 10 jours.

<sup>4</sup> En attendant le deuxième test rapide qui sera passé 24 à 36 heures plus tard, la personne doit continuer à appliquer les gestes pour limiter la transmission de la COVID-19.

Production de la Direction régionale de santé publique; 12 septembre 2022.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

